Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212902456-20260227-20260105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2026

Date de convocation	**19 février 2026**
Date de publication	**2 mars 2026**
Membres en exercice	**17**
Membres présents	**15**
Membres votants	**17**

2026/01/05

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Divy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Divy sous la présidence de Monsieur Michel CORRE, Maire.
Présents : M. Michel CORRE, Mme Maryse DUBET, M. Roland EOZENOU, Mme Isabelle DINCUFF, M. André LEZIART, Mme Laurence MOUDEN, M. Mickaël LUNVEN, M. Hervé LEAL, Mme Josseline CHICHERY, M. Jean-Marc MALEVILLE, M. Stéphane RIVOALEN, Mme Marie KERNEIS, M. Thierry MESMEUR, Mme Elisabeth COURCOL et M. Nicolas MOREAU.
Absentes excusées : Mme Christine MEUNIER et Mme Caroline HARTEREAU qui ont respectivement donné procuration à Mme Laurence MOUDEN et Mme Isabelle DINCUFF.
Secrétaire : M. Stéphane RIVOALEN.

Dotation d'équipement des territoires ruraux et dotation de soutien à l'investissement local : rénovation de la toiture de la salle socio-culturelle

La campagne de la Dotation d'équipement des territoires ruraux et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DETR-DSIL) est lancée.

La Commune peut solliciter un soutien financier de l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour le projet suivant : rénovation de la toiture de la salle socio-culturelle.

Coût total du projet estimé 105 531.35 € HT - Début des travaux : premier semestre 2026.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses		**Recettes**			
Postes	*Montant H.T.*	*Financeurs*	*Dépense subventionnable H.T.*	*Taux*	*Montant sollicité de la subvention H.T.*
Travaux	105 521.35 €	Pacte Finistère 2030-Volet 1	105 521.35 €	14 %	14 773.00 €
		DETR/DSIL 2026	105 521.35 €	66 %	69 644.00 €
		A la charge du maître d'ouvrage		20 %	21 104.35 €
Coût de l'opération	**105 531.35 €**	**Total général**		**100 %**	**105 521.35 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte l'opération et les modalités de financement
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- S'engage à inscrire les crédits au budget 2026,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération et notamment la demande de subvention auprès de la Préfecture.

Pour extrait conforme au Registre
A SAINT-DIVY, le 2 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Stéphane RIVOALEN

Le Maire,
Signé : Michel CORRE

Le Maire de Saint-Divy certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.